

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1022**13 octobre 2004****SOMMAIRE**

3A Consult, S.à r.l., Luxembourg	49018	Hinode S.A., Luxembourg	49024
AB International S.A., Luxembourg	49053	Hoverspeed (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . .	49056
AB International S.A., Luxembourg	49053	Hoverspeed (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . .	49056
Acqua Marcia Holding S.A., Luxembourg	49021	Inversiones en Alquiler de Maquinaria I, S.à r.l.,	
Aero Ré S.A., Munsbach	49024	Luxembourg	49043
Alsyst Holding S.A., Luxembourg	49041	Inversiones en Alquiler de Maquinaria II, S.à r.l.,	
Aluber S.A., Luxembourg	49055	Luxembourg	49044
Atraxis Immobilière S.A., Luxembourg	49041	Investissements du Centaure S.A., Luxembourg .	49020
Avena S.A., Differdange	49023	Investissements du Centaure S.A., Luxembourg .	49020
B.D.M. Holding S.A., Strassen	49042	Ivima Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	49030
Banorabe Holding S.A., Luxembourg	49028	Ivima Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	49030
Biophotonic S.A.H., Luxembourg	49047	Johnson, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	49010
Biophotonic S.A.H., Luxembourg	49047	KoSa Germany Holdings, S.à r.l., Luxembourg . .	49011
Buying Planning Advertising S.A., Luxembourg . .	49026	KoSa Holdings Luxembourg, S.à r.l., Luxem-	
Cajas Españolas De Ahorros II Sicav, Luxembourg	49044	bourg	49043
Campanule S.A., Luxembourg	49018	L.B.A. S.A., Schengen	49054
Campanule S.A., Luxembourg	49018	L.B.A. S.A., Schengen	49054
Carrifin S.A.H., Luxembourg	49051	L.F.B. AG, Schengen	49054
Carrifin S.A.H., Luxembourg	49051	L.F.B. AG, Schengen	49055
CipherQuest Lux S.A., Luxembourg	49042	Laccolith S.A., Luxembourg	49042
Custode S.A., Luxembourg	49046	Lauza S.A., Luxembourg	49024
Davos 1 S.A., Luxembourg	49012	Liechfield S.A., Luxembourg	49044
Enna S.A.H., Luxembourg	49030	Listar S.A., Luxembourg	49029
Enna S.A.H., Luxembourg	49030	Lux Tresor, S.à r.l., Linger	49022
Eurogrigliati S.A., Luxembourg	49010	Lyra S.A., Luxembourg	49047
Euroinfo S.A., Luxembourg	49022	Mastergaming.TV S.A., Luxembourg	49011
Europinvest S.A.H., Luxembourg	49029	McKesson Information Solutions Holdings, S.à r.l.,	
Financière Participations S.A., Luxembourg	49017	Munsbach	49011
Finathem Europe S.A., Luxembourg	49031	Meaco S.A.H., Luxembourg	49023
Fininvest Seconda, S.à r.l., Luxembourg	49052	Menarini International Investment S.A. - Luxem-	
Freemind Holding S.A., Luxembourg	49053	bourg, Luxembourg	49050
Gerifonds Floor Fund Management Company (Lu-		Michel Albert Investissements S.A., Luxembourg	49012
xembourg) S.A. Holding, Luxembourg	49045	Midor Finance Luxembourg S.A.H., Luxembourg	49021
Green World, S.à r.l., Lintgen	49010	Midor Finance Luxembourg S.A.H., Luxembourg	49021
Grenouille S.A., Luxembourg	49041	MMT, Metal & Mineral Trade, S.à r.l., Luxem-	
Hausmann Holdings S.A., Luxembourg	49027	bourg	49042
High-Tech Hotel Investments II, S.à r.l., Luxem-		Netcore S.A., Mamer	49045
bourg	49045	Obelix S.A., Luxembourg	49055
High-Tech Hotel Investments, S.à r.l., Luxem-		Platin & Partners, S.à r.l., Luxembourg	49026
bourg	49045	Pompes Funèbres Générales du Luxembourg Mai-	

son Platz, S.à r.l., Luxembourg	49048	Schenectady (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg.	49056
Pompes Funèbres Générales du Luxembourg Mai-son Platz, S.à r.l., Luxembourg	49050	Siv-Holding S.A., Luxembourg.	49022
Quick T. Central T., Quick Transports, Central Taxi, S.à r.l., Esch-sur-Alzette.	49054	Siv-Holding S.A., Luxembourg.	49022
R & S International S.A., Luxembourg	49025	Société Civile Immobilière Rosenknopffe, Heis-dorf.	49040
Real Properties Capital S.A., Luxembourg	49053	Solid Grund AG, Schengen.	49052
RPE Desch, S.à r.l., Luxembourg.	49026	Solid Grund AG, Schengen.	49052
RPE Desch, S.à r.l., Luxembourg.	49026	Sorelu S.A., Luxembourg	49023
RPE Euralcom Group, S.à r.l., Luxembourg.	49029	Sorelu S.A., Luxembourg	49023
RPE Euralcom Group, S.à r.l., Luxembourg.	49029	Tekfen International Finance & Investments S.A.H., Luxembourg	49051
RPE Go Lease, S.à r.l., Luxembourg	49028	Tekfen International Finance & Investments S.A.H., Luxembourg	49051
RPE Go Lease, S.à r.l., Luxembourg	49028	Tinker S.A., Luxembourg.	49028
RPE Zurel Group, S.à r.l., Luxembourg	49027	Venezuela Investment Company S.A., Luxem-bourg	49027
RPE Zurel Group, S.à r.l., Luxembourg	49027	Vibora S.A., Luxembourg.	49043
Rubia Investments S.A., Strassen	49043	Zamasport Distribution S.A., Luxembourg	49025
S-Park S.A., Luxembourg.	49025	Zondor S.A., Luxembourg	49025
S.I.P.A.C. Holding S.A., Luxembourg	49052		
Schenectady (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	49056		

EUROGRIGLIATI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 85.781.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00772, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004.

EUROGRIGLIATI S.A.

D. R. Gemmani / S. Gemmani

Administrateur / Administrateur

(064831.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

GREEN WORLD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7450 Lintgen, 80, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 42.348.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01233, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(064918.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

JOHNSON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4138 Esch-sur-Alzette, 4, place de l'Hôtel de Ville.

R. C. Luxembourg B 96.374.

En date du 29 juillet 2004, la société HEMMINGWAY & CIE CORP., société de droit des Iles Britanniques Vierges a cédé 10 (dix) parts sociales sur un total de 10 (dix) qu'elle détenait à Monsieur Djilali Kaddour Benabad, gérant de sociétés et demeurant 4, place de l'Hôtel de Ville, L-4138 Esch-sur-Alzette.

Monsieur Djilali Kaddour Benabad détient désormais 10 (dix) parts sociales de JOHNSON, S.à r.l. sur un total de 10 (dix) parts sociales, soit l'intégralité du capital social.

Pour publication

Pour extrait conforme et sincère

D. Kaddour Benabad / P. Sganzerla

Gérant / Expert-comptable

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00959. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064674.3/850/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

McKESSON INFORMATION SOLUTIONS HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 81.541.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 12 février 2004 que M. Kevin Ridley, International Tax Director, dont l'adresse professionnelle est située à One Post Street, San Francisco, Etats-Unis, et M. Paul Nielsen, International Legal Director, dont l'adresse professionnelle est située à Warwick Technology Park, Warwick CV34 6NZ, Grande-Bretagne, ont été nommés comme gérants en remplacement de M. Nicholas Loicano avec effet au 12 février 2004. Décharge a été accordée à M. Nicholas Loicano pour l'exercice de son mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour McKESSON INFORMATION SOLUTIONS HOLDINGS, S.à r.l.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00591. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064068.3/2460/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

MASTERGAMING.TV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 99.697.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société MASTERGAMING.TV S.A.
qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 27 juillet 2004 à 11.00 heures.*

L'assemblée accepte la démission de FIDUGROUP HOLDING SAH en qualité d'administrateur.

L'assemblée accepte la démission de Monsieur José Jumeaux en qualité d'administrateur.

L'assemblée accepte la nomination de Monsieur Pere Gilles demeurant 12, Villa les Buttes Chaumont F-75019 Paris - France - en qualité d'administrateur.

L'assemblée accepte la nomination de Monsieur Emsix Jacques demeurant 29, avenue Guillaume L-1651 Luxembourg - Luxembourg - en qualité d'administrateur.

L'assemblée accepte la nomination de Monsieur Kourdouly Christophe demeurant 67, rue d'Argout, F-75002 Paris - France - en qualité d'administrateur.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01389. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064726.3/850/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

KoSa GERMANY HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1948 Luxembourg, 48, rue Louis XIV.
R. C. Luxembourg B 100.665.

—
EXTRAIT

Il résulte du changement de la dénomination sociale de l'associé unique de la Société, KoSa B.V., ayant son siège social au 140, Teleportboulevard, NL-1043 EJ Amsterdam, Pays-Bas, en INVISTA B.V., effectué aux termes d'un acte reçu par M^e Nicole C. Van Smaalen, notaire de résidence à Rotterdam, en date du 6 mai 2004, que les cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune de la Société sont désormais détenues par la société INVISTA B.V. précitée.

Münsbach, le 2 août 2004.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00615. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064458.3/556/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

MICHEL ALBERT INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 87.966.

- Constituée suivant acte reçu par M^e Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil C n° 1302 du 9 septembre 2002.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue au siège social en date du 21 juillet 2004 que:

- les membres du conseil d'administration, à savoir Monsieur Claude Faber, Monsieur Lionel Capioux et Mademoiselle Elisabeth Antona ont démissionné de leur mandat d'administrateur en date de ce jour,
 - la société REVILUX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 21 juillet 2004,
 - le siège social de la société a été transféré au 9-11, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, avec effet au 21 juillet 2004.
- La convention de domiciliation conclue le 11 juin 2002 entre REVILUX S.A., 223 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-25.549, et la société MICHEL ALBERT INVESTISSEMENTS S.A., 223 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-87.966, a été annulée avec effet au 21 juillet 2004.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Pour la société MICHEL ALBERT INVESTISSEMENTS S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00198. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063698.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

DAVOS 1 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 102.143.

STATUTES

In the year two thousand four, on the twentieth of July.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

1. CEP 2 PARTICIPATIONS, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the register of commerce of Luxembourg under number B 96.017 and having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

2. THE CARLYLE GROUP LUXEMBOURG, S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, inscribed at the Luxembourg register of commerce under number B 76.600 and having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

both here represented by Nicolas Cuisset, employee, with professional address at Aérogolf Center Building Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

by virtue of two proxies established on July 20, 2004.

Said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing companies and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in his hereabove stated capacities, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme, which the founding shareholders form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of DAVOS 1 S.A. (the «Company») governed by the laws of August 10th, 1915 on commercial companies as amended and by the present articles (the «Articles»).

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other address in Luxembourg-City by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any shares, securities, rights or assets by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises.

It may grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, lend funds to its subsidiaries, or to any other company including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt secu-

rities. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets and perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instrument which may be convertible.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty two thousand five hundred Euros (EUR 32,500.-) represented by three thousand two hundred fifty (3,250) shares of ten Euros (EUR 10.-) each, fully paid up.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares may be created as registered or bearer shares at the option of the shareholder.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The Company may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with legal requirements.

Title III.- Management

Art. 6. The Company is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two directors so request.

The board of directors can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. A director may represent one of his fellow member. All decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at the meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the Articles.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

Delegation of daily management to a member of the board of director is subject to previous authorization by the general meeting of shareholders.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General Meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the thirty-first of March at 2 p.m. If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting Year, Allocation of Profits

Art. 14. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Company. On the net profit, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal

reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The board of directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General Provision

Art. 17. All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Transitory Provisions

1. The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2004.
2. The first annual meeting of the shareholders shall be held in 2005.

Subscription

The Articles having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. CEP 2 PARTICIPATIONS, three thousand two hundred forty-nine shares	3,249
2. THE CARLYLE GROUP LUXEMBOURG, S.à r.l., one share	1
Total:	3,250

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-two thousand five hundred Euros (EUR 32,500.-) is now available to the Company evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remuneration or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately 1,500.- Euros.

Extraordinary General Meeting

The abovenamed persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
2. The following persons are appointed directors:
 - Mr Michael Schuster, Corporate Controller, born on February 16, 1971 in Glen Cove, United States of America and residing at Lucile-Grahn-Str 39, 81675 Munchen, Germany;
 - Mr Christopher Finn, Managing Director, born on July 6, 1957 in New York, United States of America and residing at Lansdowne House 57, Berkley Square London W1X5 DH, United Kingdom;
 - Mr Michael Dutton, Financial Manager, born in Virginia, United States of America and residing in 77, rue de Prony, 75017 Paris, France.

Notwithstanding article 9 of the Articles, the Company will be bound by the sole signature of any of its Directors for a limited period of time ending on August 15, 2004.

3. Has been appointed statutory auditor THE CARLYLE GROUP LUXEMBOURG, S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, inscribed at the Luxembourg register of commerce under number B 76.600 and having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2004.

5. The registered office of the Company is established at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

6. The board of directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the Company and its representation to one or several of the directors.

The undersigned notary who knows English states that on request of the persons appearing, the present deed is worded in English followed by a French version; in case of discrepancies between the English and the French text, only the English version will be binding amongst parties.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, the same signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Luxembourg).

Ont comparu:

1. CEP 2 PARTICIPATIONS, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.017 et ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

3. THE CARLYLE GROUP LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76.600 et ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

les deux ici représentées par par M. Nicolas Cuisset, employé, avec adresse professionnelle à Aérogolf Center Building Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu de deux pouvoirs sous seing privé établis le 20 juillet 2004.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de DAVOS 1 S.A. (la «Société»), soumises aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales du 10 Août 1915 telle qu'amendée ainsi qu'aux dispositions des présents statuts («les Statuts»).

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré à toute autre adresse de Luxembourg-Ville par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres, actions, actifs et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes Sociétés ou entreprises.

Elle pourra accorder à toute société dans laquelle elle détient une participation ou intérêt, toute assistance, prêt, avances ou garanties, prêter des fonds à ses filiales, ou à toute autre société y compris tout emprunt ou dette sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra aussi accorder des garanties et garantir les obligations de toute filiale ou de toute autre société. La Société pourra aussi nantir, donner en gage, transférer et donner en garantie tout ou partie des ses actifs et en général accomplir tout acte ou opération en relation directe ou indirecte avec son objet, sans toutefois bénéficier des dispositions de la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés Holdings.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourront être convertibles.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille cinq cents Euros (EUR 32.500,-) représenté par trois mille deux cent cinquante (3.250) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune, libérées intégralement.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

La délégation de la gestion journalière de la Société à un membre du conseil d'administration requiert l'approbation préalable donnée par l'assemblée générale des actionnaires.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la seule signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 31 mars à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le conseil d'administration peut décider d'attribuer des dividendes intermédiaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Disposition générale

Art. 17.- Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2004.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparantes déclarent souscrire le capital comme suit:

1. CEP 2 PARTICIPATIONS, trois mille deux cent quarante neuf actions	3.249
2. THE CARLYLE GROUP LUXEMBOURG, S.à r.l., une action	1
Total:	3.250

Toutes les actions ont été libérées intégralement par paiement en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille cinq cents Euros (EUR 32.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ 1.500,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:

- M. Michael Schuster, Corporate Controller, né le 16 février 1971 à Glen Cove, Etats-Unis d'Amérique et demeurant à Lucile-Grahn- Str 39, 81675 Munich, Allemagne;

- M. Christopher Finn, Managing Director, né le 6 juillet 1957 à New York, Etats-Unis d'Amérique et demeurant à Lansdowne House 57, Berkley Square Londres W1X5 DH, Royaume-Uni;

- M. Michael Dutton, Financial Manager, né en Virginie, Etats-Unis d'Amérique et demeurant au 77, rue de Prony, 75017 Paris, France.

Nonobstant les dispositions de l'article 9, pour la période se terminant au 15 août 2004, la société sera valablement engagée par la signature individuelle de l'un quelconque de ses gérants.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes THE CARLYLE GROUP LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76.600 et ayant son siège au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

4. Le mandat des administrateurs et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2004.

5. Le siège social de la Société est établi au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

6. L'assemblée autorise le conseil d'administration à conférer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise seule fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire comparant prémentionnés a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N.Cuisset, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, vol. 21CS, fol. 68, case 10. – Reçu 325 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2004.

J. Elvinger.

(065097.3/211/318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

FINANCIERE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 95.723.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 14 juin 2004 à 14.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes arrivent à échéance à la présente Assemblée.

- L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateur de Messieurs Koen Lozie et Jean Quintus et COSAFIN S.A., ainsi que du Commissaire aux comptes, Monsieur Pierre Schill.

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00836. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064571.3/1172/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

CAMPANULE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 80.125.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00031, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004.

Signatures

Administrateurs

(063781.3/565/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

CAMPANULE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 80.125.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 20 mai 2004

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats relatifs à la clôture des comptes au 31 décembre 2003.

4. L'Assemblée acte la démission en date du 20 mai 2004 de Monsieur Rodney Haigh de son poste d'Administrateur et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

5. L'Assemblée décide de ne pas pourvoir au remplacement de l'Administrateur démissionnaire et décide de diminuer le nombre de postes d'Administrateur de cinq à quatre. Suite à cette résolution, le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

- Christophe Blondeau,
- Romain Thillens,
- Nour-Eddin Nijar,
- Pierre Hoffmann.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00030. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063780.3/565/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

3A CONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 194, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 102.142.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A comparu:

Monsieur Régis Cezard, employé, demeurant à L-1220 Luxembourg, 194, rue de Beggen.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. - Objet - Raison sociale - Durée - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée sous forme d'une société unipersonnelle et qui sera régie par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 28 décembre 1992, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prestation de conseils informatiques et la gestion de toutes ressources y relatives. La société pourra effectuer toutes opérations industrielles, commerciales et financières, immobilières ou mobilières de nature à favoriser l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modifications des statuts.

Art. 4. La société prend la dénomination de 3A CONSULT, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes autres localités du pays et à l'étranger.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées intégralement par l'associé unique, Monsieur Régis Cezard prénommé, par versement en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié par décision de l'associé unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, moyennant accord des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas, cependant, le consentement n'est pas requis lorsque des parts sociales sont transmises soit à des ascendants ou à des descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III.- Gérance

Art. 13. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui vis-à-vis des tiers ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission pour quelque cause que ce soit n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 17. Pour les sociétés ne comportant qu'un seul associé les dispositions visées à l'article seize ci-avant ne sont pas applicables.

Il suffit que l'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés et que ses décisions sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette opération n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Le premier exercice commence aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2004.

Art. 19. Chaque année au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges et des amortissements nécessaires constituent les bénéfices nets.

Sur les bénéfices nets il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique ou des associés.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ mille deux cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1220 Luxembourg, 194, rue de Beggen.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme en qualité de gérant:

Monsieur Régis Cezard, prénommé.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement sous sa seule signature.

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention de la comparante sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations administratives requises pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, le comparant prémentionné a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Cezard, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, vol. 144S, fol. 59, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2004.

M. Walch.

(065114.3/233/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

INVESTISSEMENTS DU CENTAURE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 58.474.

Le bilan au 30 novembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00890, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

FIDUPAR

Signatures

(064609.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

INVESTISSEMENTS DU CENTAURE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 58.474.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 22 mars 2004 à 10.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de MM. Koen Lozie, Jean Quintus et COSAFIN S.A., Administrateurs et de M. Noël Didier, Commissaire aux Comptes pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 30 novembre 2004.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00839. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064572.3/1172/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

MIDOR FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 36.375.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00896, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

FIDUPAR

Signatures

(064604.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

MIDOR FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 36.375.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 12 mars 2004 à 11.00 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de MM. Koen Lozie, Jean Quintus et COSAFIN S.A., Administrateurs et de M. Noël Didier, Commissaire aux Comptes pour une période qui viendra à échéance à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00843. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064576.3/1172/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

ACQUA MARCIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 94.002.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2004, que le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été nommés:

a) Administrateurs:

Administrateurs de classe A:

- Monsieur Giovanni Beneduci, administrateur-délégué, demeurant à I-00198 Rome, via Velletri, 24.

- Madame Delia Merlonghi, administrateur de société, demeurant à I-00135 Rome, via Courmayeur, 15.

Administrateurs de classe B:

- Monsieur Stefano Degl'innocenti, administrateur de sociétés, demeurant à I-00143 Rome, via Dodecanesco, 15,

- Monsieur Jacques Tordoor, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri,

- Monsieur Filippo Dollfus de Volkensberg, conseiller financier, avec adresse professionnelle à CH-6900 Lugano, Via degli Amadio, 1.

Le mandat de l'administrateur de classe B Monsieur Etienne Gillet n'a pas été renouvelé.

b) Commissaire aux Comptes:

- WOOD, APPLETON, OLIVIER AUDIT, S.à r.l., établie et ayant son siège social à 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 94.523,

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2005.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00082. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064441.3/535/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

SIV-HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 43.483.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00540, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2004.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(064224.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

SIV-HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 43.483.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 12 juillet 2004

- La nomination, en tant qu'administrateur, de Monsieur Toby Herkrath, maître en droit, né le 18 mai 1956 à Echternach, demeurant à L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg, en remplacement de Madame Marguit Capus, décédée, est ratifiée.

- Les mandats d'administrateur de Monsieur Toby Herkrath, maître en droit, né le 18 mai 1956 à Echternach, demeurant à L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg, de Monsieur Mathias Poncin, avocat, né le 21 juillet 1964 à Luxembourg, demeurant 7, route d'Esch, L-1470 Luxembourg et de Monsieur Karl Pistotnik, né le 12 août 1944 à Vienne (Autriche), demeurant Börsegasse 12, A-1010 Wien sont reconduits pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

- Le mandat de commissaire aux comptes de la société TRIPLE A CONSULTING, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 61.417 et ayant son siège social à L-2156 Luxembourg, 2, Millegassel est reconduit pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour SIV-HOLDING

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00541. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064258.3/696/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

EUROINFO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 56.038.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00459, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour le Conseil d'Administration

A. Camerini / P. Camerini

Administrateurs

(064424.3/535/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

LUX TRESOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4795 Linger, 52, rue du Bois.
R. C. Luxembourg B 68.161.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 8 août 2004, réf. LSO-AT0008, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(064495.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

AVENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4660 Differdange, 11-15, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 50.405.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 juillet 2004.

P. Bettingen.

(064520.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

MEACO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 30.300.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
qui s'est tenue le 17 juin 2004 à 11.00 heures à Luxembourg*

- L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de COSAFIN S.A., Monsieur Jean Quintus.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer en tant que nouvel Administrateur Monsieur Michel Swenden, Administrateur de Sociétés, demeurant au 60, A Della Faillelaan, B-2020 Antwerpen.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de V.O. CONSULTING LUX S.A.

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.

Extrait sincère et conforme

Signature

Le président de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07524. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064593.3/1172/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

SORELU S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 43.534.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00921, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2004.

FIDUPAR

Signatures

(064762.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

SORELU S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 43.534.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 6 avril 2004 à 10.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de Mme Marie Josée Van Oost, MM. Jean Ren-son et Jean Quintus, Administrateurs et de la FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., Commissaire aux Comptes pour une période venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00865. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064586.3/1172/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

AERO RE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 51.757.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires d'AERO RE
tenue à Münsbach au siège social de la société le 28 juin 2004*

«The Meeting accepts the resignation of Mr. Jacques Partiot as Director of the Company, effective today. The Meeting thanks Mr. Partiot for his involvement in the establishment and the development of the Company.

The Meeting accepts the resignation of Mr. Claude Dierkens as Director of the Company, effective 20th January 2004. The Meeting thanks Mr. Dierkens for his involvement in the development of the Company.

The Meeting decides to appoint Mr. Ingo Zimmermann as Director of the Company in replacement of Mr. Jacques Partiot. The mandate of Mr. Ingo Zimmermann as Director of the Company is valid until the Annual General Meeting of the Shareholders which will approve the 2006's accounts.

The Meeting ratifies the cooptation of Mr. Maurice Haag as Director of the Company in replacement of Mr. Claude Dierkens. The mandate of Mr. Maurice Haag as Director of the Company is valid until the Annual General Meeting of the Shareholders which will approve the 2006's accounts.

The Meeting decides to re-elect ERNST & YOUNG as external auditor of the Company until the Annual General Meeting of June 2005.»

Signature

Traduction libre de ce qui précède

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Jacques Partiot en tant qu'administrateur de la société, avec effet à ce jour. L'Assemblée remercie Monsieur Partiot pour l'intérêt qu'il a porté à la création et au développement de la société.

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Claude Dierkens en tant qu'Administrateur de la société, avec effet au 20 janvier 2004. L'Assemblée remercie Monsieur Dierkens pour son intérêt au développement de la société.

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Ingo Zimmermann en tant qu'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Jacques Partiot. Le mandat de Monsieur Ingo Zimmermann en tant qu'administrateur de la société est valable jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui approuvera les comptes de 2006.

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Maurice Haag en tant qu'Administrateur de la société en remplacement de M. Claude Dierkens. Le mandat de Monsieur Haag en tant qu'administrateur de la société est valable jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui approuvera les comptes de 2006.

L'Assemblée décide de réélire ERNST & YOUNG en tant qu'auditeur externe de la société jusqu'à l'assemblée générale de juin 2005.

Pour la société

F. Frère

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08972. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064746.3/730/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

HINODE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 57.163.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01299, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004.

Signature

Un mandataire

(064733.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

LAUZA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 82.450.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00919, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signatures

(064763.3/1172/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

ZAMASPORT DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.881.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 19 mai 2004

Sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 3 ans à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2007, les mandats de:

Monsieur Paolo Greppi Cappa en tant qu'administrateur et administrateur-délégué de la société, Madame Sylvie Theisen et Monsieur Pier Luigi Tomassi en tant qu'Administrateurs de la société.

Monsieur Fons Mangen en tant que Réviseur d'entreprises.

Pour extrait sincère et conforme
ZAMASPORT DISTRIBUTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT01081. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064645.3/788/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

ZONDOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 64.891.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue en date du 16 juin 2004

La démission de Monsieur Manuel Hack en tant qu'administrateur est acceptée. Décharge pleine et entière lui est donnée pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour. Est nommée nouvel administrateur Mademoiselle Caterina Scotti, professionnellement domiciliée au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2009.

La démission de la société ACCOFIN SOCIETE FIDUCIAIRE, S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes est acceptée. Décharge pleine et entière leur est donnée pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour. Est nommé nouveau Commissaire aux Comptes Monsieur Fons Mangen, né le 17.06.1958 à Ettelbruck, demeurant au 147, rue de Warken, Ettelbruck. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Pour extrait conforme et sincère
ZONDOR S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT01079. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064652.3/788/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

S-PARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 67.984.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00264, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour S-PARK S.A.

Signature

(064790.3/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

R & S INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7A, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 80.978.

Suite à la démission de Monsieur Thomas Freiburger, a été nommé Administrateur, pour terminer son mandat, Monsieur Camille Lohbeck, employé privé, demeurant à L-1225 Gonderange, 3, op der Tonn.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06737. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064757.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

RPE DESCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 92.313.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00297, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RPE DESCH, S.à r.l.
EUROLEX MANAGEMENT S.A.
Gérant
A. Noullet
Administrateur-délégué

(064736.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

RPE DESCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 92.313.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle
tenue à Luxembourg le 23 juillet 2004 à 11.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Le rapport du Conseil de Gérance est approuvé;
- Le Bilan et le Compte de Profits & Pertes au 31 décembre 2003, et l'affectation du résultat sont approuvés;
- Décharge est donnée aux Gérants pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003;

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour RPE DESCH, S.à r.l.
EUROLEX MANAGEMENT S.A.
Gérant
A. Noullet
Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00296. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064734.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

PLATIN & PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1123 Luxembourg, 6, Plateau Altmünster.
R. C. Luxembourg B 68.026.

Suivant acte de cession du 15 juillet 2003, la société GASTRO (LUX) S.A.H. a cédé à la société SARGANS INVESTMENT S.A. l'intégralité des 500 parts sociales détenues dans la société PLATIN & PARTNERS, S.à r.l.

Luxembourg, le 7 juillet 2004.
Pour PLATIN & PARTNERS, S.à r.l.
D.S. CORPORATION S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2004, réf. LSO-AS04963. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064613.3/788/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

BUYING PLANNING ADVERTISING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.261.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00263, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004.
Pour BUYING PLANNING ADVERTISING S.A.
Signature

(064783.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

RPE ZUREL GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 92.308.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00303, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RPE ZUREL GROUP, S.à r.l.
EUROLEX MANAGEMENT S.A.

Gérant

A. Noullet

Administrateur-délégué

(064747.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

RPE ZUREL GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 92.308.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg
le 23 juillet 2004 à 9.30 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Le rapport du Conseil de Gérance est approuvé;
- Le Bilan et le Compte de Profits & Pertes au 31 décembre 2003, et l'affectation du résultat sont approuvés;
- Décharge est donnée aux Gérants pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003;

Luxembourg, le 25 juillet 2004.

Pour RPE ZUREL GROUP, S.à r.l.
EUROLEX MANAGEMENT S.A.

Gérant

A. Noullet

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00302. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064744.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

HAUSSMANN HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.104.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00262, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour HAUSSMANN HOLDINGS S.A.

Signature

(064793.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

VENEZUELA INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.
R. C. Luxembourg B 75.780.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 11 juin 2003

La continuation des activités est décidée malgré la perte dépassant le capital social pour les comptes annuels au 31 décembre 2002.

Pour extrait conforme et sincère

VENEZUELA INVESTMENT COMPANY S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT01034. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064618.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

RPE GO LEASE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 92.310.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00301, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RPE GO LEASE, S.à r.l.
EUROLEX MANAGEMENT S.A.
Gérant
A. Noullet
Administrateur-délégué

(064743.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

RPE GO LEASE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 92.310.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg
le 23 juillet 2004 à 10.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Le rapport du Conseil de Gérance est approuvé;
- Le Bilan et le Compte de Profits & Pertes au 31 décembre 2003, et l'affectation du résultat sont approuvés;
- Décharge est donnée aux Gérants pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003;

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour RPE GO LEASE, S.à r.l.
EUROLEX MANAGEMENT S.A.
Gérant
A. Noullet
Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00300. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064741.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

BANORABE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 16.761.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00939, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
Signatures

(064797.3/1172/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

TINKER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.426.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 28 juillet 2004

Madame Sylvie Theisen est nommée administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature.

Pour extrait sincère et conforme
TINKER S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT01043. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064655.3/788/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

RPE EURALCOM GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.
R. C. Luxembourg B 92.344.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00299, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RPE EURALCOM GROUP, S.à r.l.

EUROLEX MANAGEMENT S.A.

Gérant

A. Noullet

Administrateur-délégué

(064739.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

RPE EURALCOM GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 92.344.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg
le 23 juillet 2004 à 10.30 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Le rapport du Conseil de Gérance est approuvé;
- Le Bilan et le Compte de Profits & Pertes au 31 décembre 2003, et l'affectation du résultat sont approuvés;
- Décharge est donnée aux Gérants pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003;

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour RPE EURALCOM GROUP, S.à r.l.

EUROLEX MANAGEMENT S.A.

Gérant

A. Noullet

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00298. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064738.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

EUROPINVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 29.172.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00936, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

FIDUPAR

Signatures

(064798.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

LISTAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 79.307.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08876, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour réquisition

Signature

Un Mandataire

(064779.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

49030

ENNA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 70.659.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00923, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signature

(064760.3/1172/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

ENNA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 70.659.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le vendredi 7 mai 2004 à 10.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs Messieurs Koen Lozie, COSAFIN S.A., Jean Quintus et du Commissaire aux Comptes, Monsieur Noël Didier, pour un terme venant à échéance à l'assemblée approuvant les comptes au 31 décembre 2004.

Copie certifiée conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00867. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064598.3/1172/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

IVIMA FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 44.644.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00927, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signatures

(064759.3/1172/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

IVIMA FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding,

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 44.644.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 25 juin 2004 à 11.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve

Résolution

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats de Mme Denise Vervae, M. Bernard Ewen et LUXEMBOURG CORPORATE SERVICES INC., Administrateurs et de M. Pierre Schill, Commissaire aux Comptes.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00869. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064595.3/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

FINATHEM EUROPE, Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 102.126.

STATUTES

In the year two thousand four, on the twenty-second day of July.

Before Maître André Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Luxembourg), who will remain depositary of the present deed.

There appeared the following:

1) EMINIUM S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 71.981,

represented by Me Jean-Paul Spang, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given at Luxembourg, on 19 July 2004, and

2) Mr Vincent Goy, company director, residing at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

represented by Me Jean-Paul Spang, prenamed,
by virtue of a proxy given at Luxembourg, on 15 July 2004.

The above mentioned proxies, signed by all the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following articles of incorporation of a company which they declared organized among themselves:

Chapter I.- Form, Name, Registered Office, Object, Duration**Art. 1. Form, Name**

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the «Company») in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles (the «Articles of Incorporation»).

The Company will exist under the name of FINATHEM EUROPE.

Art. 2. Registered Office

The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that in the view of the Board of Directors extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object

The object of the Company is (i) the acquisition and holding of interests in any kind or form in Luxembourg and/or in foreign undertakings, (ii) the administration, development and management of such interests as well as (iii) the direct and/or indirect financial assistance to such undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies.

The Company may in particular (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other equity securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever; (iv) make loans in any form whatsoever and/or privately issue any debt instruments in any form whatsoever and (v) carry out any transactions whatsoever, whether commercial, industrial or financial, with respect to movables or immovables, which are directly or indirectly connected with its object.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the quorum and majority rules provided by law.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital

The subscribed capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into twenty-four thousand eight hundred shares (24,800) with a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share.

All the shares are fully paid up.

Art. 6. Shares

The shares will be in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders.

If the Company issues registered shares, a shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof.

Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Ownership of the registered share will result from the recordings in the shareholders' register.

The transfers of shares will be carried by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). The transfers of shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

Certificates reflecting the recordings in the shareholders register will be delivered to the shareholders.

The Company may issue multiple share certificates.

Art. 7. Increase and reduction of capital

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the General Meeting voting with the quorum and majority rules set out by these Articles of Incorporation for any amendment thereof, unless otherwise provided by law.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

Notwithstanding the above, the General Meeting, voting with the quorum and majority rules set out by these Articles of Incorporation for any amendment thereof, unless otherwise provided by law, may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Board of Directors to do so.

Art. 8. Acquisition of own shares

The Company may acquire its own shares.

The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the law.

Chapter III.- Board of Directors, Statutory Auditors

Art. 9. Board of Directors

The Company will be administered by a board of directors (the «Board of Directors») composed of at least three members who need not be shareholders (the «Directors»).

The Directors will be elected by the General Meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors may meet and may elect by majority vote a Director to fill such vacancy until the next General Meeting.

Art. 10. Meetings of the Board of Directors

The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will among others be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the General Meetings.

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two Directors so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors and at General Meetings, except that in his absence the Board of Directors may appoint another Director and the General Meeting may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority of the Directors or, as the case may be, of the shareholders present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's written notice of meetings of the Board of Directors shall be given. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each Director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every meeting of the Board of Directors shall be held in Luxembourg.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by fax or by telegram another Director as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the Directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Directors

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two members of the Board of Directors.

Art. 12. Powers of the Board of Directors

The Board of Directors is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the General Meeting) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law to the General Meeting are in the competence of the Board of Directors.

Art. 13. Delegation of Powers

The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more Directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the Board of Directors is subject to previous authorisation by the General Meeting.

Art. 14. Conflict of Interests

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next General Meeting.

The Company shall indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 15. Representation of the Company

The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Directors or by the single signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

Art. 16. Statutory Auditors

The supervision of the operations of the Company is entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors will be elected by the General Meeting, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

Chapter IV.- Meeting of Shareholders

Art. 17. Powers of the meeting of shareholders

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders (the «General Meeting»).

It has the powers conferred upon it by law.

Art. 18. Annual General Meeting

The annual General Meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice convening the meeting on 30th of June each year, at 11 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 19. Other General Meetings

The Board of Directors may convene other General Meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

General Meetings, including the annual General Meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Procedure, Vote

Shareholders will meet upon call by the Board of Directors or the auditor or the auditors made in compliance with Luxembourg law. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a General Meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing, by fax or by telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a General Meeting.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of shares present or represented at the General Meeting.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the General Meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two members of the Board of Directors.

Chapter V.- Financial Year, Distribution of Profits

Art. 21. Financial Year

The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of the same year. The Board of Directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

Art. 22. Appropriation of Profits

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation

The Company may be dissolved by a resolution of the General Meeting voting with the quorum and majority rules set out by these Articles of Incorporation for any amendment thereof, unless otherwise provided by law. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Meeting, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII.- Applicable Law

Art. 24. Applicable Law

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

<i>Shareholders</i>	<i>Subscribed capital (in EUR)</i>	<i>Number of shares</i>	<i>Amount paid-in (in EUR)</i>
1) EMINIUM S.A., prementioned	30,998.75	24,799	30,998.75
2) Mr Vincent Goy, prementioned.	1.25	1	1.25
Total:	<u>31,000.00</u>	<u>24,800</u>	<u>31,000.00</u>

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand nine hundred euro.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2004. The first annual general meeting will thus be held in the year 2005.

Extraordinary General Meeting

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary General Meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, they have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

I.- Resolved to set at three (3) the number of Directors and further resolved to elect the following as Directors for a period ending at the annual General Meeting of shareholders to be held in 2005:

- 1) Mr Jean-Daniel Camus, company director, residing at 7, Egerton Gardens, SW3 2BP London, United Kingdom;
- 2) Mr Olivier Guyot, company director, residing at 15, rue de la Pompe, Paris, France; and
- 3) Mr Vincent Goy, company director, residing at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

II.- Resolved to set at one (1) the number of statutory auditors and further resolved to elect the following as statutory auditor for a period ending at the annual General Meeting of shareholders to be held in 2005:

Mrs Monique Tommasini, private employee, residing at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

III.- Pursuant to the provisions of the Articles of Incorporation and of the company law the shareholders' meeting hereby authorises the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more members of the Board of Directors.

IV.- The registered office shall be at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1) EMINIUM S.A., une société anonyme régie par la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 71.981,

représentée par M^e Jean-Paul Spang, avocat, demeurant à Luxembourg.
en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 19 juillet 2004, et

2) Monsieur Vincent Goy, administrateur de sociétés, demeurant au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

représenté par M^e Jean-Paul Spang, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 15 juillet 2004.

Ces procurations, signées par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles:

Chapitre 1^{er}.- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**Art. 1^{er}. Forme, Dénomination**

Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société (la «Société») sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination FINATHEM EUROPE.

Art. 2. Siège social

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et

l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet

La Société a pour objet (i) la prise de participations de toute nature et sous toute forme que ce soit et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, (ii) l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations ainsi que (iii) le financement direct ou indirect des entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe.

La Société peut notamment (i) acquérir par voie de souscription, d'achat d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient, (ii) exercer tous droits généralement quelconques attachés à ces titres et instruments financiers, (iii) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelle forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseil et assistance sous quelque forme que ce soit, (iv) contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit ou émettre de manière privée tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit et (v) accomplir toutes opérations généralement quelconques de quelque sorte que ce soit, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi.

Chapitre II.- Capital, Actions

Art. 5. Capital social

Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action.

Les actions sont entièrement libérées.

Art. 6. Forme des Actions

Les actions seront nominatives ou au porteur au choix des actionnaires.

Si la Société émet des actions nominatives, un registre des actionnaires dont tout actionnaire pourra prendre connaissance sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur date.

Chaque actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se fier à la dernière adresse communiquée.

La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actionnaires.

Les transferts d'actions seront opérés par déclaration de transfert inscrite dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s). Les transferts d'actions pourront également être opérés suivant les règles sur le transport des créances de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De même, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires tout transfert mentionné dans toute correspondance ou autre document établissant le consentement du cessionnaire et du cédant.

Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires.

La Société peut émettre des certificats d'actions multiples.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts et par la loi pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit de souscription préférentiel devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'Assemblée Générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire.

Art. 8. Rachat d'actions propres

La Société peut racheter ses propres actions.

L'acquisition et la détention de ses actions propres se fera en accord avec les conditions et dans les limites établies par la loi.

Chapitre III.- Conseil d'Administration, Commissaires aux Comptes

Art. 9. Conseil d'Administration

La Société est administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé de trois membres au moins, actionnaires ou non (les «Administrateurs»).

Les Administrateurs seront nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par une décision de l'Assemblée Générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance au Conseil d'Administration, les Administrateurs restants ont le droit d'élire par un vote majoritaire un autre Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux Administrateurs le demandent.

Le Président présidera toutes les Assemblées Générales et toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence l'Assemblée Générale ou le Conseil d'Administration désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les Administrateurs au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu et la date de la réunion et en contiendra l'ordre du jour ainsi qu'une description des opérations projetées.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur ou par télégramme de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un autre Administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par deux membres du Conseil d'Administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges (à l'exception des pouvoirs expressément réservés par la loi à l'Assemblée Générale) pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'Assemblée Générale par la loi sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 13. Délégation de pouvoirs

Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 14. Conflit d'Intérêts

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de la prochaine Assemblée Générale.

La Société indemniserá tout Administrateur ou fondé de pouvoirs et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'il aura encourus par suite de sa comparution en tant que personne impliquée dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires en raison de ses fonctions actuelles ou anciennes d'Administrateur ou de fondé de pouvoirs de la Société, ou, à la demande de la Société, de toute autre

société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait il n'a pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils a été déclaré coupable pour négligence grave ou pour avoir manqué à ses devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas d'autres droits auxquels il pourrait prétendre.

Art. 15. Représentation de la Société

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux Administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Commissaires aux comptes

Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'Assemblée Générale, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par une résolution de l'Assemblée Générale, avec ou sans motif.

Chapitre IV.- Assemblée générale des actionnaires

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée des actionnaires

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires (l'«Assemblée Générale»).

Elle a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi.

Art. 18. Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit à Luxembourg indiqué dans les avis de convocations le 30 juin de chaque année, à 11 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Autres assemblées générales

Le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres Assemblées Générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les Assemblées Générales, y compris l'Assemblée Générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'Administration.

Art. 20. Procédure, vote

Les assemblées générales seront convoquées par le Conseil d'Administration ou par le ou les commissaires aux comptes conformément aux conditions fixées par la loi. La convocation transmise aux actionnaires conformément à la loi contiendra la date et le lieu de l'assemblée ainsi que l'ordre du jour et une description des opérations projetées.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le Conseil d'Administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sauf dispositions contraires de la loi ou par les présents Statuts, les décisions sont prises à la majorité simple, quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées à l'Assemblée Générale.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'Assemblée Générale à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par deux membres du Conseil d'Administration.

Chapitre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 21. Année sociale

L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

Art. 22. Affectation des bénéfices

Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, liquidation

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII.- Loi Applicable

Art. 24. Loi applicable

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Constat

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Souscription et Paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaires	Capital souscrit (en EUR)	Nombre d'actions	Libération (en EUR)
1) EMINIUM S.A., prénommée	30.998,75	24.799	30.998,75
2) M. Vincent Goy, prénommé	1,25	1	1,25
Total:	31.000,00	24.800	31.000,00

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille neuf cents euros.

Dispositions transitoires

La première année financière commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le dernier jour de décembre 2004. La première assemblée générale annuelle se tiendra donc en l'année 2005.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

I.- Décide de fixer à trois (3) le nombre des Administrateurs et décide de nommer les personnes suivantes Administrateurs pour une période prenant fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire à tenir en 2005:

1) M. Jean-Daniel Camus, administrateur de sociétés, demeurant au 7, Egerton Gardens, SW3 2BP Londres, Royaume-Uni;

2) M. Olivier Guyot, administrateur de sociétés, demeurant au 15, rue de la Pompe, Paris, France; et

3) M. Vincent Goy, administrateur de sociétés, demeurant au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II.- Décide de fixer à un (1) le nombre des commissaires aux comptes et décide de nommer la personne suivante commissaire aux comptes pour une période prenant fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire à tenir en 2005:

Mme Monique Tommasini, employée privée, demeurant au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

III.- Conformément aux dispositions des présents Statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

IV.- Le siège social est fixé au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-P. Spang, A. Schwachtgen.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 juillet 2004, vol. 887, fol. 16, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 juillet 2004.

J.-J. Wagner.

(064923.3/239/557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ROSENKNOPFJE, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-7342 Heisdorf, 7, rue J.B. Schwartz.

R. C. Luxembourg E 418.

STATUTS

Les associés:

1. Monsieur Jos. Klein, employé privé en retraite, né à Bettembourg, le 28 mai 1929, demeurant à L-7342 Heisdorf, 7, rue J.B. Schwartz, époux de Madame Gisèle Schumacher,
 2. Madame Gisèle Schumacher, sans état particulier, née à Dudelange, le 18 mars 1938, demeurant à L-7342 Heisdorf, 7, rue J.B. Schwartz, épouse de Monsieur Jos Klein,
 3. Madame Irène Klein, employée privée, née à Dudelange, le 15 avril 1961, demeurant à L-7262 Helmsange, 16, Cité Amélie, fille de Monsieur Jos. Klein et de Madame Gisèle Schumacher,
- déclarent constituer entre eux une société civile immobilière familiale et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination - Objet - Durée - Siège

Art. 1^{er}. Par les présentes, il est formé une société civile immobilière familiale sous la dénomination: SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ROSENKNOPFJE.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles à Luxembourg et à l'étranger et la mise à disposition gratuite aux associés, en dehors de toutes opérations commerciales.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

La dissolution de la société ne peut être décidée par les associés qu'avec les majorités prévues pour la modification des statuts (art. 9).

Art. 4. Le siège de la société est établi à Heisdorf.

Titre II.- Capital - Apports - Parts

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Il a été souscrit comme suit:

- Monsieur Jos. Klein, prénommé, dix parts sociales,	10
- Madame Gisèle Schumacher, prénommée, dix parts sociales,	10
- Madame Irène Klein, prénommée, quatre-vingt parts sociales.	80
Total: cent parts sociales.	100

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) se trouve à la libre disposition de la société.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou transmises pour cause de mort par un associé à un autre associé ou à un descendant en ligne directe que moyennant les majorités prévues à l'art. 9.

Titre III.- Administration

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés à la majorité prévue à l'art. 9. Le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour compte de la société et faire et autoriser tous actes et opérations nécessaires à la réalisation de son objet social.

La société est engagée à l'égard des tiers, soit par la signature conjointe des gérants, soit par la signature individuelle du gérant unique. Le ou les gérants peuvent conférer des mandats spéciaux aux associés.

Art. 8. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices.

Art. 9. Le vote des délibérations de l'assemblée des associés, sur tous les points y compris les modifications statutaires, est déterminé par la majorité des 5/6^e (cinq sixièmes) des votes des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les affaires de la société l'exigent sur convocation du ou des gérant(s) ou sur convocation d'un ou de plusieurs associés. Pareille convocation doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 11. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettra pas fin à la société qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Art. 12. A l'expiration ou en cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société sera faite par le ou les gérant(s) ou par tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés. Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société, civile ou commer-

ciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 13. Les articles 1832 à 1872 du code civil ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Déclaration pour l'enregistrement

Pour les besoins de l'enregistrement, il est déclaré que la société ci-avant constituée est une société familiale entre les époux Monsieur Jos. Klein et Madame Gisèle Schumacher et leur fille Irène Klein.

Etabli en trois exemplaires à Heisdorf, le 26 juillet 2004.

Signé: J. Klein, époux de Gisèle Schumacher; G. Schumacher, épouse de Jos. Klein; I. Klein, fille de Jos. Klein et de Gisèle Schumacher.

Assemblée générale extraordinaire

Suite à la constitution, les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont reconnus dûment convoqués et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

1. Madame Irène Klein, préqualifiée, est nommée gérante de la société pour une durée indéterminée.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

2. Le siège social est fixé à L-7342 Heisdorf, 7, rue J.B. Schwartz.

Signé: J. Klein, époux de Gisèle Schumacher; G. Schumacher, épouse de Jos. Klein; I. Klein, fille de Jos. Klein et Gisèle Schumacher.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS09008. – Reçu 241,50 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063433.3/000/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

ALSYST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 35.460.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08726, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(064578.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

ATRAXIS IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 87.687.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08741, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(064583.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

GRENOUILLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 58.588.

Le résultat consolidé au 31 avril 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00114, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour GRENOUILLE S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(064785.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

49042

LACCOLITH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 32.369.

AUSZUG

Gemäß einem Umlaufbeschluss der LACCOLITH S.A., (nachstehend «die Gesellschaft») vom 22. Juli 2004, hat der Verwaltungsrat beschlossen:

Herrn Knut Müller, Immobilienkaufmann, geschäftsansässig in D-60325 Frankfurt am Main, Mainzer Landstr. 16, als Geschäftsführer der Gesellschaft zu ernennen. Herr Müller darf die Gesellschaft jeweils nur gemeinsam mit einer weiteren zeichnungsberechtigten Person vertreten.

Luxemburg, den 2. August 2004.

Für gleichlautenden Auszug
Für Requisition und Veröffentlichung
RA A. Marc

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00823. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064474.3/253/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

B.D.M. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 58.220.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS04327, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 13 juillet 2004.

Signature.

(064601.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

CipherQuest LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 22, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 89.100.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS04331, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 5 juillet 2004.

Signature.

(064605.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

MMT, METAL & MINERAL TRADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 59.411.

Annule et remplace la réquisition n° L040051198.5 déposée le 29 juin 2004.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales conclu entre les associés et signé en date du 1^{er} juin 2004 que le texte existant sous la rubrique «Kapital/Anteile» est à modifier comme suit:

A rayer:

Herr Alizera Mohammad Bagherian, Ein Anteil 1

A inscrire:

AHWAZ STEEL COMMERCIAL & TECHNICAL SERVICE, G.m.b.H, ASCOTEC
Neunundneunzig Anteile 99

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S. Tabery

Agissant en qualité de mandataire en vertu de l'article 7 du contrat précité

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01393. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064711.3/322/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

KoSa HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.933.578.750,-.

Siège social: L-1948 Luxembourg, 48, rue Louis XIV.

R. C. Luxembourg B 100.560.

—
EXTRAIT

Il résulte du changement de la dénomination sociale de l'associé unique de la Société, KoSa B.V., ayant son siège social au 140, Teleportboulevard, NL-1043 EJ Amsterdam, Pays-Bas, en INVISTA B.V., effectué aux termes d'un acte reçu par M^e Nicole C. Van Smaalen, notaire de résidence à Rotterdam, en date du 6 mai 2004, que les cent dix-sept millions trois cent quarante-trois mille cent cinquante (117.343.150) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune de la Société sont désormais détenues par la société INVISTA B.V. précitée.

Münsbach, le 2 août 2004.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00616. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064460.3/556/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

RUBIA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 70.778.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS04340, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 29 juin 2004.

Signature.

(064610.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

INVERSIONES EN ALQUILER DE MAQUINARIA I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 95.232.

—
Le bilan pour la période du 31 juillet 2003 au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00699, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2004.

Signature.

(064639.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

VIBORA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 64.797.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue en date du 16 juin 2004

La démission de Monsieur Manuel Hack en tant qu'administrateur est acceptée. Décharge pleine et entière lui est donnée pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour. Est nommée nouvel administrateur Mademoiselle Caterina Scotti, professionnellement domiciliée au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2009.

La démission de la société ACCOFIN SOCIETE FIDUCIAIRE, S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes est acceptée. Décharge pleine et entière leur est donnée pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour. Est nommé nouveau Commissaire aux Comptes Monsieur Fons Mangen, né le 17.06.1958 à Ettelbruck, demeurant au 147, rue de Warken, Ettelbruck. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Pour extrait conforme et sincère

VIBORA S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT01076. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064651.3/788/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

CAJAS ESPAÑOLAS DE AHORROS II SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 68.589.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la Société le mardi 13 avril 2004 à 11H

Résolution 5

L'Assemblée ratifie la nomination de M. Pere García Hom en remplacement de M. Eudald Torres Robert.

L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de la Société de M. Miguel Angel Artaso Senosiain et de nommer, sous réserve de l'approbation des autorités luxembourgeoises, M. Xavier Tribó Boixareu, Managing Director, GES LAYETANA DE PENSIONES S.A., et M. Jesús María González Martín, Head of the Treasury department, CAJA INSULAR DE AHORROS DE CANARIAS, au poste d'administrateur de la Société pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine Assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2005.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- M. Roberto Aleu Sánchez ,
- M. José María Renedo Cortés,
- M. José Antonio Fernández Fernández,
- M. José María Abella Mascarilla,
- M. José Ignacio Iglesias Lezama,
- M. Carlos Alda Sánchez,
- M. Salustiano Medina Medina,
- M. Pere García Hom,
- M. José Luis Domínguez Moreno,
- BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, Luxembourg Branch, represented by M. Georg Lasch and M. Alain Limaugé, pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine Assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2005.

Le nombre d'administrateurs est augmenté de 11 à 12.

Résolution 6

L'Assemblée décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises, PricewaterhouseCoopers, pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine Assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2005.

Copie certifiée conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - Succursale de Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07492. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064670.3/3085/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

INVERSIONES EN ALQUILER DE MAQUINARIA II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 95.308.

—
Le bilan pour la période du 1^{er} août 2003 au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00700, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2004.

Signature.

(064643.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

LIECHFIELD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 59.789.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00907, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signatures

(064827.3/1172/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

HIGH-TECH HOTEL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 91.990.

Le bilan pour la période du 14 janvier 2003 au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00701, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2004.

Signature.

(064649.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

HIGH-TECH HOTEL INVESTMENTS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 94.710.

Le bilan pour la période du 16 juillet 2003 au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00702, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2004.

Signature.

(064653.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

NETCORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8212 Mamer, 49, rue de Baerendall.
R. C. Luxembourg B 63.100.

Extrait des principales résolutions adoptées en date du 3 août 2004 lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

Approbation des comptes annuels clos au 31 décembre 2003 et pour la période du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003.

Affectation du bénéfice 2003 comme suit:

* 3.550,00 EUR au poste «Réserve indisponible Impôt sur la Fortune 2003»

* Distribution d'un dividende brut total de 75.000,00 EUR

* Solde de 1.670,14 EUR en report à nouveau

Pleine et entière décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 2003.

Renouvellement des mandats des administrateurs en place jusque l'assemblée des actionnaires approuvant les comptes clos au 31 décembre 2004, à savoir, Madame Andrée Rollinger, Monsieur John Rollinger et Monsieur Henri Seiter.

Renouvellement du mandat d'administrateur-délégué de Monsieur John Rollinger jusque l'assemblée des actionnaires approuvant les comptes clos au 31 décembre 2004.

Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes jusque l'assemblée des actionnaires approuvant les comptes clos au 31 décembre 2004, à savoir, FIDUCIAIRE BILLON, S.à r.l. (Monsieur Christian Billon).

Pour publication

Pour extrait conforme et sincère

Pour NETCORE S.A.

P. Sganzerla

Expert-comptable

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01356. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064834.3/850/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

GERIFONDS FLOOR FUND MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 75.032.

Les comptes annuels au 31 mars 2004, enregistrés à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT01156, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GERIFONDS FLOOR FUND MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. HOLDING

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

(064801.3/1122/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

CUSTODE S.A., Société Anonyme.
Capital social: 31.000,- EUR.
Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 64.166.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juillet 2004

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf juillet, à dix heures,
les actionnaires de la société CUSTODE S.A., société anonyme au capital de 31.000,- euros, dont le siège social est à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social.

Une feuille de présence mentionnant les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions des actionnaires a été établie et émarginée par les actionnaires ou leur représentant lors de leur entrée en séance. Cette feuille de présence signée par les membres du bureau de l'assemblée restera annexée aux présentes.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Nilton Ribeiro Dos Santos, Administrateur, demeurant L-3771 Tétange, 17, rue de la Gare.

Le Président désigne comme secrétaire la société FIDUFISC S.A. ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue, représentée par Madame Sylvie Hody.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Carlo Wetzel, expert comptable, demeurant à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

Le bureau ainsi constitué, le Président déclare ensuite que toutes les actions représentant l'intégralité du capital sont représentées, tel qu'il résulte de la feuille de présence annexée au présent procès-verbal, et qu'en conséquence l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose au bureau de l'assemblée:

- la feuille de présence,
- les statuts de la société,
- le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003,
- le rapport du conseil d'administration,
- le rapport du commissaire aux comptes.

Puis, le Président confirme que le bilan, le compte de profits et pertes et le rapport du commissaire aux comptes ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, pendant les quinze (15) jours ayant précédé la présente réunion.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée générale a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2003
4. Décharge et Nomination à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, + de la moitié de la perte du capital
6. Divers.

Après l'exposé du Président sur les états financiers et la lecture des rapports correspondants, les actionnaires ont débattu sur les points à l'ordre du jour.

Personne ne demandant plus la parole, le Président soumet successivement au vote les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2003, accepte à l'unanimité lesdits rapports.

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve à l'unanimité les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2003 tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'affecter la perte de 3.770,24 euros du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2003 au compte de résultats reportés.

Quatrième résolution

L'assemblée générale donne à l'unanimité décharge pleine et entière au Conseil d'Administration, pour l'exécution de leur mandat en ce qui concerne l'exercice clos au 31 décembre 2003.

Cinquième résolution

L'assemblée accepte la démission d'administrateur Monsieur Stéphane Di Carlo demeurant à L-6911 Roodt/Syre, 22, rue de Mensdorf.

Sixième résolution

L'assemblée appelle aux fonctions d'administrateur, Monsieur Nilton Ribeiro Dos Santos demeurant à L-3771 Tétange, 17, rue de la Gare.

L'assemblée appelle aux fonctions un commissaire aux comptes de la société, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en l'année 2006:

- La société FIDUFISC S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg n° B 23.361, ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

Septième résolution

L'assemble générale autorise le conseil d'administration d'effectuer la vente du rez de jardin de la résidence L-1661 Luxembourg, 58, rue Marie-Adélaïde.

Tous les points figurant à l'ordre du jour étant épuisés et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à quinze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé ce jour par les membres du bureau.

N. Ribeiro Dos Santos / FIDUFISC S.A. / C. Wetzel

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

- / Signature / -

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00214. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063921.3/1039/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

BIOPHOTONIC S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 73.281.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00503, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2004.

Signature

Administrateur

(064280.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

BIOPHOTONIC S.A.H., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

H. R. Luxemburg B 73.281.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 1. Juni 2004
abgehalten am 29. Juli 2004 am Gesellschaftssitz*

Der Rücktritt der Verwaltungsräte Bodo von Düring und Uwe Waldau wird zur Kenntnis genommen; Ihnen wird Entlastung erteilt.

Die Herren Dieter Feustel und François Metzler werden zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern ernannt und führen das Mandat bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2005 fort.

Luxemburg, den 29. Juli 2004.

Unterschrift

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00496. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064269.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

LYRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 34.677.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01192, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(064814.3/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

**POMPES FUNEBRES GENERALES DU LUXEMBOURG, MAISON PLATZ,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1247 Luxembourg, 10, rue de la Boucherie.
R. C. Luxembourg B 6.738.

L'an deux mille quatre, le quinze juillet.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Madame Marie-Paule Platz, épouse de Monsieur Charles Graul, sans profession, demeurant à L-8077 Bertrange, 185, route de Luxembourg,

agissant en sa qualité d'associée de la société ci-après spécifiée.

2.- Monsieur Thierry Graul, chef de service hôtelier, époux de Madame Joëlle Anen, demeurant à L-7333 Steinsel, 33B, rue des Prés,

marié sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage,

agissant en sa qualité d'associé de la société ci-après spécifiée.

3.- Monsieur Charles Graul, gérant de société, demeurant à L-8077 Bertrange, 185, route de Luxembourg,

agissant en sa qualité d'associé et de Directeur-Gérant de la société ci-après spécifiée.

4.- Monsieur Georges Dirkes, gérant de société, demeurant à L-1319 Luxembourg, 69, rue Cents,

agissant en sa qualité de Directeur-Gérant de la société ci-après spécifiée.

Lesquels comparants ès qualités qu'ils agissent déclarent être les seuls associés respectivement gérants suite aux cessions de parts ci-après spécifiées dans la société à responsabilité limitée dénommée **POMPES FUNEBRES GENERALES DU LUXEMBOURG, MAISON PLATZ**, avec siège social à L-1247 Luxembourg, 10, rue de la Boucherie,

société constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 1976, publié au Mémorial C numéro 40 du 18 février 1977, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 6.738.

Les statuts de la société ont été modifiés aux termes d'un acte d'assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Lucien Schuman, préqualifié, en date du 14 décembre 1983, publié au Mémorial C de 1984 à la page 947.

Actuellement la société a un capital social de un million cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 1.500.000,-) soit trente-sept mille cent quatre-vingt-quatre euros zero trois cents (EUR 37.184,03) divisé en six cents parts sociales (600) de deux mille cinq cents francs luxembourgeois (LUF 2.500,-) soit soixante et un euros quatre-vingt-dix-sept cents (EUR 61,97) chacune, entièrement libérées.

Ensuite les comparants sub 1.- à 4.- agissant en leurs qualités d'associés respectivement de gérants de la prédite société, représentant l'intégralité du capital social suite aux cessions de parts ci-après spécifiées, se considérant comme dûment convoqués à la présente assemblée, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Madame Marie-Paule Platz, épouse de Monsieur Charles Graul, sans profession, demeurant à L-8077 Bertrange, 185, route de Luxembourg, déclare que:

1) Madame Valérie Sinner, sans profession, demeurant à L-8077 Bertrange, 187, rue de Luxembourg, veuve de Monsieur Pierre Paul Platz, est propriétaire de deux cents (200) parts sociales pour les avoir reçues en sa qualité d'héritière de feu son époux Monsieur Pierre Paul Platz, de son vivant commerçant en retraite, ayant demeuré en dernier lieu à L-8077 Bertrange, 187, rue de Luxembourg, décédé «ab intestat» à Bertrange le 14 mars 1985;

2) Madame Valérie Sinner, veuve de Monsieur Pierre Paul Platz, lui a cédé ses deux cents (200) parts sociales qu'elle détenait dans la prédite société **POMPES FUNEBRES GENERALES DU LUXEMBOURG, MAISON PLATZ**, aux termes d'une cession de parts sociales reçue sous seing privé en date du 26 février 2004, dont un exemplaire demeurera annexé aux présentes pour être enregistré.

Les associés respectivement les gérants préqualifiés déclarent expressément considérer cette cession comme dûment signifiée à la société.

La cession a été faite contre paiement d'un montant de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 12.394,-) montant qui a été payé avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire, ce dont titre, quittance et décharge.

Le cessionnaire Madame Marie-Paule Platz, épouse de Monsieur Charles Graul, prénommée entrera en jouissance des parts d'intérêts cédées et en supportera toutes les charges et obligations à partir de ce jour, le cédant le subrogeant dans ses droits.

Les comparants sub 1.- à sub 4.- agissant en leur qualité d'associés, respectivement de gérants tel qu'indiqué ci-dessus, déclarent accepter ladite cession.

Deuxième résolution

Est intervenue à l'acte Madame Anne Platz, épouse de Monsieur Georges Dirkes, sans profession, demeurant à L-1319 Luxembourg, 69, rue Cents, qui déclare que Madame Emilie Biver, veuve de Monsieur Paul Platz, demeurant à L-1319 Luxembourg, 69, rue Cents, lui a cédé la totalité de ses soixante-cinq (65) parts sociales qu'elle détenait dans la prédite société **POMPES FUNEBRES GENERALES DU LUXEMBOURG, MAISON PLATZ**, aux termes d'une cession de parts sociales reçue sous seing privé en date du 25 février 2004, dont un exemplaire demeurera annexé aux présentes pour être enregistré.

Les associés respectivement les gérants préqualifiés déclarent expressément considérer cette cession comme dûment signifiée à la société.

La cession a été faite contre paiement d'un montant de quatre mille vingt-huit euros vingt-sept cents (EUR 4.028.27) montant qui a été payé avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire, ce dont titre, quittance et décharge.

Le cessionnaire Anne Platz, épouse de Monsieur Georges Dirkes, prénommée entrera en jouissance des parts d'intérêts cédées et en supportera toutes les charges et obligations et à partir de ce jour, le cédant le subrogeant dans ses droits.

Les comparants sub 1.- à sub 4.- agissant en leur qualité d'associés, respectivement de gérants tel qu'indiqué ci-dessus, déclarent accepter ladite cession.

Troisième résolution

Monsieur Thierry Graul, chef de service hôtelier, époux de Madame Joëlle Anen, demeurant à L-7333 Steinsel, 33B, rue des Prés, déclare que:

Monsieur Georges Dirkes, gérant de société, propriétaire de cent (100) parts sociales et son épouse Madame Anne Platz, sans profession, propriétaire de deux cents (200) parts sociales demeurant à L-1319 Luxembourg, 69, rue Cents, lui ont cédé chacun la totalité de leurs parts sociales respectives qu'ils détenaient dans la prédite société POMPES FUNEBRES GENERALES DU LUXEMBOURG, MAISON PLATZ, aux termes d'une convention de cession de parts sociales reçue sous seing privé en date du 25 février 2004, qui prendra effet au 1^{er} août 2004 et dont un exemplaire demeurera annexé aux présentes pour être enregistré.

Les associés respectivement les gérants préqualifiés déclarent expressément considérer cette cession comme dûment signifiée à la société.

Les cessions ont été faites contre paiement d'un montant total de cent onze mille cinq cent cinquante-deux euros zero neuf cents (EUR 111.552,09) se décomposant comme suit:

- pour Monsieur Georges Dirkes, prénommé, la cession de cent (100) parts sociales pour la somme de trente-sept mille cent quatre-vingt-quatre euros trois cents (EUR 37.184,03);

- pour Madame Anne Platz, épouse de Monsieur Georges Dirkes, prénommée, la cession de deux cents (200) parts sociales pour la somme de soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit euros zero six cents (EUR 74.368,06).

Le prix total cent onze mille cinq cent cinquante-deux euros zero neuf cents (EUR 111.552,09) correspondant aux parts sociales cédées a été payé à l'instant même aux cédants moyennant deux chèques bancaires, ce dont titre, quittance et décharge.

Le cessionnaire Monsieur Thierry Graul, prénommé, entrera en jouissance des parts d'intérêts cédées et en supportera toutes les charges et obligations à partir du 1^{er} août 2004, les cédants le subrogeant dans ses droits.

Les comparants sub 1.- à sub 4.- agissant en leur qualité d'associés, respectivement de gérants tels qu'indiqué ci-dessus, déclarent accepter ladite cession.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la monnaie d'expression du capital de francs luxembourgeois en euros, au taux de conversion officiel de l'UEM qui est de 40,3399 LUF (quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois) pour 1,- euro (un euro), de sorte que le capital social sera de trente-sept mille cent quatre-vingt-quatre euros zero trois cents (EUR 37.184,03) et de supprimer la désignation de la valeur des parts.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de porter le capital social souscrit de son montant actuel de trente-sept mille cent quatre-vingt-quatre euros zero trois cents (EUR 37.184,03) à trente-sept mille deux cents euros (37.200,- EUR), par voie d'augmentation de capital d'un montant de quinze euros quatre-vingt-dix-sept cents (15,97 EUR) sans émission de parts nouvelles, intégralement libéré en espèces par les associés existants au prorata de leur participation dans le capital social ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentaire.

Sixième résolution

L'assemblée décide de fixer une nouvelle valeur nominale des parts.

Septième résolution

Suite aux résolutions prises ci-dessus, l'assemblée décide de modifier en conséquence l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-sept mille deux cents euros (37.200,- EUR), représenté par six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de soixante-deux euros (62,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales sont réparties actuellement comme suit:

1.- Madame Marie-Paule Platz, épouse de Monsieur Charles Graul, préqualifiée, deux cents parts sociales, . . .	200
2.- Monsieur Thierry Graul, préqualifié, trois cents parts sociales,	300
3.- Monsieur Charles Graul, préqualifié, cent parts sociales,	100

Total: six cents parts sociales, 600»

Huitième résolution

Les associés actuels déclarent accepter les démissions de Monsieur Charles Graul, Directeur-Gérant de société, demeurant à L-8077 Bertrange, 185, route de Luxembourg, et de Monsieur Georges Dirkes, Directeur-Gérant de société, demeurant à L-1319 Luxembourg, 69, rue Cents, de leurs fonctions de gérants de la société avec effet au 1^{er} août 2004 sur le vu d'une convention datée du 25 février 2004 respectivement d'un écrit sous seing privé daté du 5 juillet 2004 qui resteront annexés au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Ils leur accordent bonne et valable quittance et décharge pour toutes les opérations effectuées à ce jour.

Les associés actuels déclarent que la direction et la gérance de la société est assurée pour une durée indéterminée à partir du 1^{er} août 2004 par:

Monsieur Thierry Graul, chef de service hôtelier, époux de Madame Joëlle Anen, demeurant à L-7333 Steinsel, 33B, rue des Prés.

La société est valablement engagée par la signature du Directeur-Gérant unique.

Neuvième résolution

Les associés actuels décident de modifier la 1^{ère} phrase de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Luxembourg.»

La 2^{ème} phrase de l'article 3 reste inchangée.

Dixième résolution

Les associés actuels décident de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4. Durée.** La durée de la société est illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

Onzième résolution

Les associés actuels décident de modifier l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 7. Gérance.** Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actions et opérations relatives à son objet.

Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui ou eux au nom de la société.»

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants ès qualités qu'ils agissent, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: M.-P. Platz, T. Graul, C. Graul, G. Dirkes, A. Platz, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 juillet 2004, vol. 900, fol. 2, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 juillet 2004.

B. Moutrier.

(063977.3/272/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

POMPES FUNEBRES GENERALES DU LUXEMBOURG, MAISON PLATZ,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 10, rue de la Boucherie.

R. C. Luxembourg B 6.738.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 juillet 2004.

B. Moutrier.

(063982.3/272/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

MENARINI INTERNATIONAL INVESTMENT S.A. - LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 66.819.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01525, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui a eu lieu le 3 juin 2004 que:

l'assemblée a décidé de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes actuellement en fonction jusqu'à la prochaine assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour MENARINI INTERNATIONAL INVESTMENT S.A. - LUXEMBOURG

Signature

Un mandataire

(064811.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

CARRIFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 75.699.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00894, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

FIDUPAR

Signatures

(064606.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

CARRIFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 75.699.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 26 mars 2004 à 15.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer comme Commissaire aux Comptes:

V.O. CONSULTING LUX S.A.,

Réviser d'Entreprises,

8, rue Haute,

L-4963 Clémency

dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de MM. Koen Lozie, Jean Quintus et la société COSAFIN S.A., Administrateurs pour un terme venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.

Pour copie conforme

J. Quintus / K. Lozie

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00841. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064574.3/1172/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

TEKFEN INTERNATIONAL FINANCE & INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 49.323.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00911, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004.

Signature.

(064824.3/1172/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

TEKFEN INTERNATIONAL FINANCE & INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 49.323.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 25 juin 2004 à 14.00 heures à Luxembourg

Résolution

L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de EURAUDIT, S.à r.l., Luxembourg pour une nouvelle période de 1 an, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.

Extrait sincère et conforme

Signature

Le Président de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00857. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064597.3/1172/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

SOLID GRUND AG, Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 47, route du Vin.
R. C. Luxembourg B 47.461.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05869, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(064328.2/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

SOLID GRUND AG, Aktiengesellschaft.

Siège social: L-5445 Schengen, 47, route du Vin.
H. R. Luxemburg B 47.461.

Ordentliche Generalversammlung der Aktiengesellschaft abgehalten am 9. Juli 2004

Die Generalversammlung beschloss heute einstimmig:

1. die Bilanzen sowie die Gewinn- und Verlustrechnungen des Jahres 2003 zu verabschieden, zu registrieren und am Handelsregister zu hinterlegen.

2. dem Verwaltungsrat sowie dem Kontenkommissar volle Entlastung zu erteilen.

3. die Geschäftstätigkeit fortzuführen (Art. 100).

4. die Mandate den Verwaltungsratsmitgliedern:

- Anja Dillmann, D-66798 Wallerfangen

- Kuni L. Both, Saarlouis

- Wolfgang Eichner, D-66793 Saarwellingen

bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2005 zu verlängern.

5. Das Mandat des Kontenkommissars:

- Firma CENTRALBAU GmbH mit Sitz in D-66740 Saarlouis

bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2005 zu verlängern.

Unterschrift

Bevollmächtigter

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05865. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064346.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

S.I.P.A.C. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 52.987.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01194, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(064818.3/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

FINIMVEST SECONDA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 32.539.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01204, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(064820.3/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

AB INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 72.109.

Le bilan clos au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00953, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2004.

Signature.

(064679.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

AB INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 72.109.

Extrait des principales résolutions adoptées en date du 2 août 2004 lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2003 et pour la période du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003 sont approuvés à l'unanimité.

L'assemblée décide d'affecter le bénéfice dégagé au 31 décembre 2003 d'un montant de EUR 27.866,48 et pour la période du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003 en report à nouveau compte tenu que la limite de 10% du capital est atteinte en ce qui concerne la réserve légale et qu'il n'y a pas de pertes antérieures non apurées.

Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat en relation avec les exercices clos au 31 décembre 2003.

L'assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes en place, à savoir la société FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A., et ce jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2004.

L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs en place, et ce jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2004:

Ces administrateurs sont:

- Monsieur Michel Ducros, demeurant en Suisse,
- Monsieur Alberto Spina, demeurant à Monaco,
- Monsieur Stefano Della Santina, demeurant en Italie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Pour AB INTERNATIONAL S.A.

P. Sganzerla

Expert-comptable

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00956. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064676.3/850/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

FREEMIND HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 77.182.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00768, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004.

FREEMIND HOLDING S.A.

A. De Bernardi / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

(064807.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

REAL PROPERTIES CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 73.904.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 juillet 2004.

P. Bettingen.

(064320.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

L.B.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 47, route du Vin.
R. C. Luxembourg B 27.987.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05859, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(064323.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

L.B.A. S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5445 Schengen, 47, route du Vin.
H. R. Luxemburg B 27.987.

Ordentliche Generalversammlung der Aktiengesellschaft abgehalten am 9. Juli 2004

Die Generalversammlung beschloss heute einstimmig:

1. die Bilanzen sowie die Gewinn- und Verlustrechnungen des Jahres 2003 zu verabschieden, zu registrieren und am Handelsregister zu hinterlegen.

2. dem Verwaltungsrat sowie dem Kontenkommissar volle Entlastung zu erteilen.

3. die Geschäftstätigkeit fortzuführen (Art. 100).

4. die Mandate den Verwaltungsratsmitgliedern:

- Anja Dillmann, D-66798 Wallerfangen

- Kuni L. Both, Saarlouis

- Wolfgang Eichner, D-66793 Saarwellingen

bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2005 zu verlängern.

5. Das Mandat des Kontenkommissars:

- Firma CENTRALBAU GmbH mit Sitz in D-66740 Saarlouis

bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2005 zu verlängern.

Unterschrift

Bevollmächtigter

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05857. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064337.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

**QUICK T. CENTRAL T., QUICK TRANSPORTS, CENTRAL TAXI, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4250 Esch-sur-Alzette, 59, rue Marie Muller Tesch.
R. C. Luxembourg B 93.824.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01239, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(064916.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

L.F.B. AG, Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 47, route du Vin.
R. C. Luxembourg B 45.495.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05864, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(064326.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

L.F.B. AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5445 Schengen, 47, route du Vin.
H. R. Luxembourg B 45.495.

Ordentliche Generalversammlung der Aktiengesellschaft abgehalten am 9. Juli 2004

Die Generalversammlung beschloss heute einstimmig:

1. die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung für das Jahr 2003 zu verabschieden, zu registrieren und am Handelsregister zu hinterlegen.
2. dem Verwaltungsrat sowie dem Kontenkommissar volle Entlastung zu erteilen.
3. die Geschäftstätigkeit fortzuführen (Art. 100).
4. die Mandate den Verwaltungsratsmitgliedern:
 - Anja Dillmann, D-66798 Wallerfangen
 - Wolfgang Eichner, D-66793 Saarwellingen
 - Kuni Ludwig Both, D-66740 Saarlouisbis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2005 zu verlängern.
5. Das Mandat des Kontenkommissar:
 - Firma CENTRALBAU GmbH, D-66740 Saarlouisbis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2005 zu verlängern.

Unterschrift

Bevollmächtigter

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05861. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064341.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

OBELIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 72.984.

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 26 juillet 2004

Suite aux démissions de Monsieur Nicolò Flavio Ingargiola de ses fonctions d'administrateur de la société OBELIX S.A., avec effet rétroactif au 20 juillet 2003, les administrateurs restant en fonction se sont réunis pour coopter un nouvel administrateur.

Il est décidé de coopter Monsieur Antonio Zullo, licencié en droit, né à Lausanne (Suisse) le 29 juillet 1976 et demeurant au Chemin des Sauges 3-b, 1018 Lausanne (Suisse), comme nouvel administrateur, avec effet rétroactif au 20 juillet 2003 et ce jusqu'à la prochaine Assemblée qui procédera à l'élection définitive et qui se tiendra en 2004.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

F. Olivieri / S. Tortell

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00942. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064803.3/664/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

ALUBER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 101.215.

En date du 29 juillet 2004:

- EUROFID, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société ALUBER S.A., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet immédiat.

En date du 2 août 2004:

- Monsieur Dominique Robyns, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a démissionné de son mandat d'administrateur de la société ALUBER S.A., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00705. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064636.3/581/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

SCHENECTADY (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2269 Luxembourg, 2, rue Origer.
R. C. Luxembourg B 80.050.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00762, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004.

Signature.

(064497.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

SCHENECTADY (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2269 Luxembourg, 2, rue Origer.
R. C. Luxembourg B 80.050.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00755, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004.

Signature.

(064500.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

HOVERSPEED (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2269 Luxembourg, 2, rue Origer.
R. C. Luxembourg B 74.390.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00771, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004.

Signature.

(064492.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

HOVERSPEED (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2269 Luxembourg, 2, rue Origer.
R. C. Luxembourg B 74.390.

Extrait des décisions prises par le Conseil d'Administration réuni le 27 juillet 2004

La société COMITIUM INTERNATIONAL S.A., 3, rue Nicolas Summer - L-2538 Luxembourg est nommée commissaire aux comptes en remplacement de CDL EXPERTISE S.A. - 54, avenue de la Liberté - L-2340 Luxembourg.

Les comptes de la société au 31 décembre 2002 ont été revus et approuvés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00767. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064489.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.
